

►►► **Chaque technique d'entretien des sols a ses inconvénients sur la flore à maîtriser et le résultat souhaité n'est pas toujours atteint.**

► Le désherbage chimique favorise les pluriannuelles et vivaces. Il y a un risque d'inversion de flore si mauvaise maîtrise de la technique et risque de résistances. Les herbicides de prélevée doivent être appliqués pour une efficacité optimale sur sol propre.

► Le travail mécanique favorise les annuelles et biennuelles (remise en condition de germination permanente). Les adventices à rhizomes sont dispersées (chiendent, etc...) Mise en œuvre demandant un savoir-faire.

► La tonte du couvert herbacé naturel ou semé. Les plantes pérennes et vivaces à développement au ras du sol seront peu impactées et donc continueront leur concurrence avec la vigne en place. Les plantes à développement important pour fleurir seront limitées. Cette technique permet à la flore adventice de rester en place et suivant le type de sol, la vigne reste impactée sur ses disponibilités en eau et azote.

► Le désherbage thermique : son efficacité reste limitée et coûteuse, faisant appel à l'utilisation d'énergie fossile (gaz). Risque d'incendie période d'utilisation dépendante de l'arrêté préfectoral écobuage. Matériel spécifique.

► Le paillage, c'est une barrière physique à la levée des adventices. L'intérêt est à la mise en place d'une jeune vigne afin de ne pas intervenir à l'entretien du rang. Les matériaux utilisables peuvent être d'origine naturelle et biodégradables ou compostables (plastiques). Durée de vie de 2 à 4 ans. Son coût est souvent élevé, une pollution visuelle en fin de cycle est possible avec les lambeaux de plastique en dégradation.

► Les mulchs à base de résidus végétaux : les volumes à épandre sont très importants, entre 700 et 1000 m³ par ha. Peuvent provoquer des « faims » d'azote par dégradation de la matière organique. Il faut recharger régulièrement.

■ **Marc Guisset**

m.guisset@pyrenees-orientales.chambagri.fr
Tél : 06 73 69 64 72

Cépages résistants : une actualité en mouvement permanent

Un grand pas en fin 2016

Suite au conseil spécialisé de FranceAgriMer du 19 octobre 2016 et avis du CTPS vigne (Comité Technique Permanent de la Sélection) des 29 septembre et 15 décembre 2016 plusieurs variétés (35) ont été présentées au classement dont certaines variétés résistantes (27). La possibilité de planter les cépages cités ne sera réelle qu'une fois l'arrêté signé par le ministre et publié, celui-ci précisera la liste officielle des cépages retenus. Celle-ci peut être différente de celle proposée par FranceAgriMer et le CTPS vigne.

Un arrêté en attente

A aujourd'hui l'arrêté n'a toujours pas été signé par le ministre de l'agriculture. Nous connaissons néanmoins la liste des cépages pressentis pour chaque classement.

● Classement définitif

✂ **2 cépages blancs** (Muscaris et Souvignier gris) devraient être retenus, 7 autres sont sur la liste (Bronner, Fleurtaï, Johanniter, Julius, Saphira, Solaris et Soréli)

✂ **2 cépages rouges** (Monarch et Prior) devraient être retenus, 2 autres sont sur la même liste (Cabertin et Divico)

● Classement définitif avec réserve sur l'étiquetage

✂ **1 cépage rouge** (Cabernet Cortis) devrait être retenu et 5 autres l'accompagnent (Cabernet Eidos, Cabernet Volos, Merlot Kanthus, Merlot Khorus et Pinotin)

✂ **4 cépages blancs** ont été présentés (Cabernet blanc, Sauvignon Kretos, Sauvignon Nepis, Sauvignon Rytos)

● Classement temporaire

✂ 4 cépages issus des travaux de l'INRA : Col-2007G, Col-2011G, IJ58 et IJ134.

Quelles différences entre classements au niveau du viticulteur ?

● Classement définitif

✂ Pas de quota de surface

✂ Autorisation de plantation à demander dans Vitiplantation

✂ Plantation non limitée dans le temps (comme pour une plantation classique et habituelle)

✂ Commercialisation des vins selon les règles classiques, sans restriction particulière

✂ Plantation primable en Languedoc Roussillon (acté en conseil de Bassin).

● Classement définitif avec réserve sur l'étiquetage

✂ Comme l'intitulé le laisse entrevoir nous sommes sur les mêmes règles que celles du classement définitif mais avec l'impossibilité de faire mention du cépage sur l'étiquette.

● **Classement temporaire**

- ↳ 1 ha maximum par site et par cépage avec 20 ha maximum par bassin
- ↳ Autorisation de plantation à demander sur Vitiplantation
- ↳ Plantation limitée dans le temps : 3 à 10 ans (extension possible à 15 ans) si le cépage est non inscrit au classement définitif dans cette période sinon pas de limite
- ↳ Commercialisation des vins possibles mais sans IG et sans nom de cépage
- ↳ Coordination et suivi par un organisme qualifié
- ↳ Résultats de ces suivis seront publics
- ↳ Protocole expérimental basé sur celui exigé pour les parcelles dites producteurs actuellement plantées en cépages résistants
- ↳ Pas de prime à la plantation.

D'où viennent ces cépages ?

Les origines des cépages résistants mentionnés dans les différentes propositions de classement proviennent de travaux réalisés dans essentiellement trois pays européens voisins : l'Allemagne, la Suisse et l'Italie.

	Cépage, couleur	Pays d'inscription	Cépage, couleur	Pays d'inscription
Demande classement définitif	Bronner, blanc	Allemagne	Cabertin, rouge	Allemagne
	Fleurtaï, blanc	Italie	Divico, rouge	Suisse
	Johanniter, blanc	Allemagne	Monarch, rouge	Allemagne
	Julius, blanc	Italie	Prior, rouge	Allemagne
	Muscaris, blanc	Allemagne		
	Saphira, blanc	Allemagne		
	Solaris, blanc	Allemagne		
	Soreli, blanc	Italie		
	Souvignier gris	Allemagne		
Demande classement définitif avec réserve	Cabernet blanc, blanc	Allemagne	Cabernet Cortis, rouge	Allemagne
	Sauvignon Kretos, blanc	Italie	Cabernet Eidos, rouge	Italie
	Sauvignon Nepis, blanc	Italie	Cabernet Volos, rouge	Italie
	Sauvignon Rytos, blanc	Italie	Merlot Kanthus, rouge	Italie
			Merlot Khorus, rouge	Italie
		Pinotin, rouge	Allemagne	

Les cépages résistants en Languedoc Roussillon

Aujourd'hui plusieurs parcelles sont plantées avec des cépages résistants. Certains de ces cépages figurent dans les listes citées précédemment. Pour les parcelles recensées par les suivis ou expérimentations menées nous connaissons les cépages plantés. Pour ceux-là nous pouvons disposer (ou dans un court avenir)

de données agronomiques et viticoles. C'est le cas du Souvignier gris, du Muscaris, du Solaris, du Cabernet Cortis (présents entre autres dans notre département). Voir illustrations en page 4.

On retrouve les cépages Monarch, Prior à l'échelon de la région.

A noter que les variétés dites « Bouquet » du nom de leur obtenteur reviennent dans les discussions. Certaines sont plantées en station d'expérimentation depuis plusieurs années (pour les plus anciennes) dans notre région.

Des projets en Roussillon

Suite à des plantations de parcelles par des viticulteurs depuis deux, trois ans (selon le cahier des charges « expérimentations » établi par FranceAgriMer pour ce type de cépages) nous avons pu réaliser quelques observations, récoltes et vinifications. Même si les informations sont collectées sur de jeunes vignes elles peuvent nous donner quelques indications de production ou de typicité de vins.

Afin de vous permettre de mieux appréhender ces cépages, leurs vins et leurs contraintes administratives, **nous vous donnons rendez-vous en mars prochain.** Un état des lieux des cépages présents en Languedoc Roussillon, un point sur l'aspect réglementaire vous sera proposé ainsi qu'une dégustation de quelques cépages d'ores et déjà vinifiés.

Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date du **23 mars à 14 h 30 au Château Cap de Fousté à Villeneuve de la Raho**, le programme détaillé de la journée vous sera communiqué ultérieurement.

■ **Valérie Didier**
 v.didier@pyrenees-orientales.chambagri.fr
 Tél : 06 31 04 48 65

Photos de cépages présents dans notre département

Illustration 3 : CABERNET CORTIS



Illustration 3 : SOLARIS



Illustration 2 : MUSCARIS

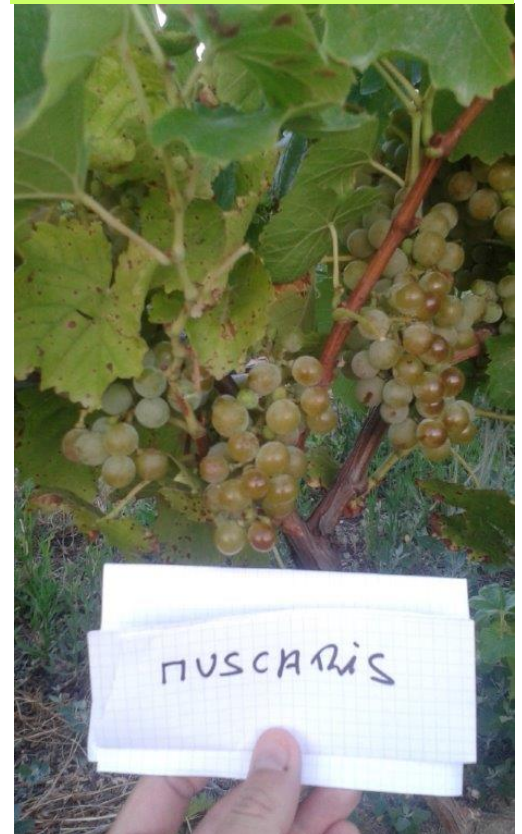


Illustration 4 et 5 : SOUVIGNIER GRIS

